

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/07/106

**Objet** : 106 - Convention de mise à disposition précaire. auprès de l'Association « Œuvre Notre Dame » de locaux à l'Immeuble JEANNIN

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2144-3 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2122-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publics.

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Association « Œuvre Notre Dame » dont le siège social est situé 63 rue de Bras à 14000 Caen,

Considérant que la mise à disposition aurait pour objet de permettre à l'association de réaliser son objet social consistant à proposer un accompagnement éducatif à des mineurs suite à une mesure de placement.

Considérant que cette mise à disposition est jugée compatible.

### Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition précaire temporaire et révocable du domaine public auprès de l'association « Œuvre Notre dame » pour une partie des locaux de l'immeuble Jeannin situé 52 rue André Halbout, parcelle cadastrée AD 020 et Ad 021, 14500 Vire Normandie. Les locaux consistent en un local non meublé à usage de bureau au rez-de-chaussée, un appartement d'habitation meublé de type T4 de 104 m2 au deuxième étage.

La mise à disposition débute le 10 juillet 2023 pour une période de 6 (six) mois, non-renouvelable tacitement. Elle se termine au 31 décembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- La présente convention d'occupation du domaine public est consentie à TITRE GRATUIT, conformément à l'article L. 2125-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publics.

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Fait à Vire Normandie le 11 juillet 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

